

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2023

---

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 224

présenté par

Mme Regol, Mme Pochon, Mme Laernoës, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou,  
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière,  
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 30 TER**

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« civile »,

insérer les mots :

« , dispensée par les acteurs de la sécurité civile, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les modalités de mise en place de la journée nationale de sensibilisation à la sécurité civile en précisant qu'elle est dispensée par les acteurs de la sécurité civile.